

DECRET N° 70-316/CP/SGG

du 5 Décembre 1970

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un Conseil
Présidentiel ;

VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 mai 1970, portant charte du
Conseil Présidentiel ;

VU le Décret N°70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du
Gouvernement,

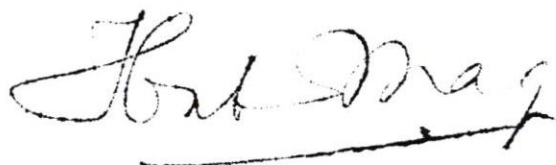
D E C R E T E :

Article 1er - A compter du 4 décembre 1970, Mr Karl AHOUAN SOU,
Ministre des Postes et Télécommunications, est chargé de l'intérim
du Ministre de l'Information et du Tourisme, pendant l'absence de
Mr Théophile PAOLETTI.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 5 Décembre 1970

par le Président du Conseil
Présidentiel, Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,



Ampliations :

PCP 6 - MCP 4 - CS 6 - SGG 4
Ministères 11 - HC 3 - IAA 1
DCCT-DN-IGF-JORD-Gde Chanc.5
DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6.

Hubert MAGA